

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE
CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 9 octobre 2018 à 18 heures 30

Ressources humaines

L'an deux mille dix-huit et le neuf octobre à dix-huit heures trente

SOUS DOMAINE :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Personnels

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

OBJET :

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Transfert de compétences

Présents :

CARLES Alain, GALINER Alain, LOPEZ Frédéric, PRADEL Christophe, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph, ANDRIEU Francis, BROSSE Christian, JUIN Denis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, MARCOS Juan Carlos, TOURNIER Guy, BROUSSE Michel, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-Pierre, CALMONT Régis, RIOU Daniel, VIDAL Pierre, TANNEAU Gilles.

Le nombre de conseillers
en service est de 35

—

Rendue exécutoire

—

Convocation du Comité
en date du :

28 septembre 2018

—

Affichage en date du :

28 septembre 2018

—

Publication de la
présente en date du :
10 octobre 2018

—

Délibération n°

20180015

—

Absents remplacés :

Guilhem Evelyne remplacée par Chabert Christine

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CAZENAVE Serge, ROBERT Richard, GIESE Peter, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, ROUQUET Alain, ALRIC Didier, OURLIAC Christian, GUY Raymond, HENNEBELLE Jean-Luc, MORIN Didier.

Secrétaire de séance :

Madame VAREILLE Marie-Jeanne.

11008103

Monsieur le Président expose, Dans le cadre de l'extension des consignes de tri, vu l'ampleur de la Communication à mettre en œuvre, le SMICTOM de l'Ouest Audois n'a qu'une ambassadrice de tri.

Le COVALDEM 11 par délibération n°2018-36 du 3 mai 2018 relative à l'élargissement des actions de sensibilisation à la prévention et à la valorisation au territoire traitement a délibéré et acté la reprise de la compétence de communication.

Afin de pouvoir profiter de toutes les communications qu'offre le COVALDEM 11, nous devons délibérer pour ce transfert de compétence.

Monsieur le Président, propose de procéder au vote.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

**ADOpte A L'UNANIMITE
1 ABSTENTION**

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 10 octobre 2018

Le Président,



Alain CARLES

